

Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRI des pieds de coteaux des waterings
 Commune : LOUCHES (2)

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal par arrêté communautaire n°2022-014 de mise à jour en date du 10 juin 2022
 Le Président,
 Ludovic LOQUET

Hauteurs d'eau
 Maitre d'oeuvre
 PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
 Direction Départementale des territoires et de la mer
APPROBATION
 Echelle: 1/5000

Classes de hauteurs d'eau

Supérieure à 1,5 m	
Comprise entre 1 et 1,5 m	
Comprise entre 50 cm et 1 m	
Comprise entre 20 et 50 cm	
Inférieure à 20 cm	

Éléments généraux

- Mairie
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites de bassin versant
- Bâtiments
- Limites parcellaires
- Surface en eau
- Limites du PPRI de la Hem
- Limites du PPRI du secteur du Calaisis

Echelle : 1/400 000
 L_620DTM20140002_HAUTEUR_S_062.shp

